

Sous la direction de Jean-Pierre Obin

Les religions, l'École et la laïcité

*Préface de Dominique Schnapper,
présidente du Conseil des sages de la laïcité*

**20 situations réelles
analysées et commentées**

Pour la formation des enseignants et des personnels d'éducation,
de direction et d'inspection ainsi que la préparation aux concours

hachette
ÉDUCATION

Jean-Pierre Obin,
Jean-Louis Bruley, Patricia Colin, Chantal Daux-Garcia,
Alain Seksig et Claire Vial

Les religions, l'École et la laïcité

*Préface de Dominique Schnapper,
présidente du Conseil des sages de la laïcité*

Remerciements

Nos remerciements vont aux auteurs des situations dont les études constituent le principal de ce livre et que nous ne pouvons nommer ici afin de garantir l'anonymat des cas étudiés. En effet, si tous les faits rapportés dans ces études sont réels, les noms, les lieux et les dates ont le plus souvent été modifiés, la seule exception étant les situations directement liées à une actualité, pour lesquelles les dates ont évidemment été conservées.

Plus largement, ces remerciements vont aux participants des parcours de formation, à l'IH2EF et en académie, qui ont contribué à l'analyse de certaines situations, sous la conduite de l'une ou l'un d'entre nous.

Remerciements particuliers à Michèle Narvaez, professeur de chaire supérieure honoraire et chargée de mission auprès du Conseil des sages de la laïcité pour son aide à la rédaction de cet ouvrage.

Réalisation de la couverture : Christine Bossard
Maquette et réalisation de l'intérieur : Christine Bossard
Édition : Maud Le Geval
Fabrication : Marc Chalmin

© HACHETTE LIVRE 2019, 58 rue Jean-Bleuzen, CS 70007, 92178 Vanves Cedex

www.hachette-education.com

ISBN : 978-2-01-628473-5

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

Préface	7
La laïcité protège.....	9

Les études de cas 15

1. Protéger le caractère laïque de l'enseignement	17
1. Les blondes, les blanches et la République.....	18
2. Des hommes dans le parc.....	27
3. C'est Mozart qu'on assassine.....	33
4. La loi du pays est la loi	42
5. Pas dans le même bain !.....	49
2. Faire respecter les règles et assurer la sérénité de la vie scolaire	59
6. Radicalisée ?.....	60
7. « Tu l'emporteras pas au paradis ! ».....	69
8. Un jeu stupide ?.....	78
9. « Ce sont vraiment des enfants ».....	88
10. « Mon intérieur est en train de brûler ».....	98
3. Aider les personnels de l'Éducation nationale à gérer les difficultés	109
11. La salle de repos.....	110
12. La minute de silence.....	121
13. Le hasard impossible	129
14. « T'es musulmane ? ».....	139
15. « On n'emboucane pas nos minots ! ».....	148

4. Expliquer la laïcité aux parents	157
16. « On m'empêche de vivre comme je veux »	158
17. La toque et le voile	167
18. Le salaire du Seigneur	175
19. Un contrôle religieux des assiettes	186
20. Le lycée musulman	197
Un défi à notre portée	205

Annexes **209**

• Textes officiels de référence sur la laïcité	210
• Préparer le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)	211
• Préparer un concours de recrutement de professeur du second degré (CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, agrégation)	214
• Préparer le concours de recrutement de conseiller principal d'éducation (CRCPE)	216
• Préparer le concours de recrutement de personnel de direction (CRPD)	221
• Préparer un concours de recrutement d'inspecteur	224
• Méthodologie de l'analyse de situations professionnelles (ASP)	226
• Résumé : les questions à se poser	235
• Index juridique	236
• Implantation des situations étudiées	238
• Ouvrages de Jean-Pierre Obin	239

Présentation des auteurs

Jean-Pierre Obin est ingénieur de l'École centrale de Lille, docteur de spécialité en mécanique des solides et docteur ès lettres et sciences humaines. Il a conjointement mené une carrière universitaire (enseignant en lycée, maître de conférences à l'université Joseph-Fourrier de Grenoble, professeur des universités associé à l'IUFM de Lyon, enfin chargé de cours à l'ESPE de Versailles) et occupé des responsabilités à l'administration centrale de l'Éducation nationale, dans un cabinet ministériel puis à l'inspection générale de l'Éducation nationale. Il a mené plusieurs missions d'expertise à l'étranger ou pour l'OCDE et est l'auteur de nombreux articles et rapports officiels (consultables sur son site www.2D2E.fr/jean-pierre-obin). Il a présidé pendant quatre ans le jury des concours de personnel de direction et pendant huit ans celui du concours de conseiller principal d'éducation.

Jean-Louis Bruley a commencé sa carrière comme instituteur, directeur d'école puis coordonnateur de ZEP, avant de devenir personnel de direction en 2002, d'abord en qualité de proviseur adjoint, puis de proviseur depuis 2008. Il a terminé sa carrière en 2017 comme proviseur du lycée polyvalent des métiers Charles-de-Gaulle de Chaumont et président du Greta de Haute-Marne.

Patricia Colin a commencé sa carrière comme institutrice suppléante en classes de transition puis en classes d'adaptation en collège. Elle a ensuite été professeure de lettres avant de créer et de diriger quelques années une petite entreprise. Devenue personnel de direction en 1998, elle a occupé successivement les fonctions de principale adjointe, de principale et de proviseure de lycée professionnel. Elle a terminé sa carrière en 2015 à la tête du lycée Jean-Monnet de Franconville.

Chantal Daux-Garcia est chef d'établissement honoraire. Elle a d'abord été professeure de lettres modernes avant de choisir la carrière de personnel de direction. Elle a été successivement principale du collège de Divonne-les-Bains, proviseure adjointe du lycée du Parc de Lyon, proviseure des lycées Juliette Récamier puis Jean Perrin de Lyon, enfin proviseure du lycée de Bellevue de Fort-de-France. Formatrice, elle a participé tout au long de sa carrière à la formation des personnels de direction, des conseillers principaux d'éducation, des personnels de la vie scolaire, des professeurs et des documentalistes, notamment dans l'académie et à l'IUFM de Lyon.

Alain Seksig a été instituteur et directeur d'école dans le 20^e arrondissement de Paris, inspecteur de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis puis inspecteur d'académie à Paris. Toujours membre du comité de rédaction de la revue *Hommes et Migrations*, il a dirigé le CASNAV de l'académie de Paris où il fut également référent laïcité. Un temps conseiller en cabinet ministériel, il a également exercé des responsabilités en collectivité territoriale et dirigé la mission Laïcité du Haut Conseil à l'intégration. Il a participé à l'élaboration de la *Charte de la laïcité à l'école* et à plusieurs ouvrages collectifs relatifs à la laïcité. Il est aujourd'hui membre du Conseil des sages de la laïcité au ministère de l'Éducation nationale.

Claire Vial a été professeure d'histoire et de géographie avant de devenir personnel de direction en 1995. Elle a été successivement adjointe de collège et de lycée, proviseure de deux lycées professionnels, directrice d'un centre de formation d'apprentis puis proviseure d'un premier lycée. Elle a pris sa retraite en 2018 comme proviseure du lycée Touchard Washington au Mans et directrice du Greta du Maine.

Tous sont formateurs en académie et à l'Institut des hautes études en éducation et en formation (IH2EF).

Préface

Lorsque Jean-Pierre Obin m'a sollicitée pour rédiger la préface du présent ouvrage, mon premier réflexe a été de me demander ce que je pourrais ajouter à mes propos de 2006, dans un ouvrage collectif consacré à son rapport¹. J'y notais alors : « *Il faut poser clairement que, dans les sociétés démocratiques, il existe des revendications abusives : celles qui remettent en question le principe qui organise la vie collective, à savoir la liberté et l'égalité de tous les êtres humains, hommes et femmes, juifs, "Blacks" ou "Gaulois", religieux de toutes obédiences, incroyants ou agnostiques [...]. C'est, on le sait, ce que traduit la législation de la laïcité de l'école, qui assure la neutralité de l'espace public à l'égard de toutes les religions, en accordant un égal respect à toutes les religions qui ne sont pas contraires aux libertés publiques.* »

Et je m'interrogeais. Même si « *l'enquête de terrain confirme que ceux qui ont le courage de prendre en main la situation, d'appliquer les principes républicains et de ne pas céder devant les revendications abusives ont obtenu des résultats tangibles, [...] ce qu'on nous rapporte, est-ce un moment, une étape provisoire avant que les principes de la laïcité s'appliquent à nouveau à tous – interprétation optimiste – ? Ou bien la diffusion de "signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires" annonce-t-elle une révision déchirante dans les faits, sinon dans le droit, et l'épuisement du modèle de la tolérance laïque [...] – interprétation pessimiste – ?* »

J'ajoutais enfin : « *Mais on ne peut négliger l'expérience historique : les femmes et les juifs sont toujours les cibles idéales pour tous ceux qui détestent les autres et refusent de les connaître ou de les reconnaître.* »

Douze années plus tard, nous en sommes toujours là et l'expression d'un antisémitisme à la fois de souche ancienne et de terreau nouveau – déjà relevée dans le rapport Obin en 2004 – loin de se tarir s'est développée, se faisant plus menaçante et allant, ces dernières années, jusqu'à tuer des juifs parce qu'ils sont juifs. Quant aux femmes, et en particulier aux jeunes filles, elles sont plus que jamais confrontées à des postures qui les désignent comme inférieures et les privent de liberté.

En janvier 2018, le ministre de l'Éducation nationale installait un *Conseil des sages de la laïcité*. En me faisant l'honneur de m'en confier la présidence, Jean-Michel Blanquer devait déclarer qu'il entendait armer l'institution scolaire pour que, dans toutes ses composantes, elle reconnaisse et nomme sans fard les problèmes qu'elle

1. Dominique Schnapper, auteure de la préface « Garantir la laïcité », in *L'École face à l'obscurantisme – vingt personnalités commentent le rapport Obin*, © Max Milo Éditions, 2006.

rencontre depuis plus d'un quart de siècle dans l'application du principe de laïcité. « *Je ne veux plus qu'on mette la poussière sous le tapis* » affirmait-il avec force.

Jean-Pierre Obin fut naturellement l'une des toutes premières personnes que nous avons souhaité auditionner. Lorsque je lui ai demandé son point de vue sur l'évolution des atteintes à la laïcité dans les établissements d'enseignement public depuis 2004, sa réponse a été sans appel : à maints égards, la situation a empiré. L'hypothèse pessimiste que je formulais en 2006 se verrait donc ainsi – et malheureusement – confirmée.

Jean-Pierre Obin, universitaire et inspecteur général honoraire, qui a été honoré du Prix national de la laïcité en 2018, poursuit inlassablement sa tâche de défenseur de l'école laïque. Il propose aujourd'hui un livre, co-écrit avec d'anciens cadres de l'Éducation nationale partageant ses vues, qui recense vingt cas emblématiques des questions auxquelles se voient confrontés les personnels de l'Éducation nationale : recherche qualitative donc, mais qui, comme dans l'ouvrage de 2006, donne à voir des situations maintes et maintes fois reproduites.

L'importance de cet ouvrage tient, entre autres, au fait qu'il présente des cas concrets, dûment analysés, qui se révéleront utiles pour la réflexion et serviront de points d'appui lors des diverses sessions de formation initiale et continue des enseignants et des cadres de l'Éducation nationale organisées au plan national ou académique.

Plusieurs membres du Conseil des sages interviennent d'ailleurs dans le cadre de ces formations, aux côtés notamment de Jean-Pierre Obin et ses collaborateurs. Celles-ci ne se peuvent concevoir que sur la durée et c'est un véritable plan de formation de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale qui doit aujourd'hui – et pour de nombreuses années – être mis en œuvre. Au-delà de l'institution scolaire, c'est toute la fonction publique – dans ses trois dimensions : étatique, territoriale et hospitalière – qui mérite de bénéficier de ces temps de formation et de réflexion.

Il faut remercier une nouvelle fois Jean-Pierre Obin de continuer à nous guider sur le chemin de la lucidité et du courage, seuls à même de résister aux tentatives délétères d'imposer le règne des passions haineuses et excluantes.

Dominique Schnapper,
présidente du Conseil des sages de la laïcité,
le 26 février 2019.

La laïcité protège

La laïcité est fille de la Révolution française.

Le 26 août 1789, dans une Déclaration solennelle, des hommes se sont donnés pour la première fois le droit de décider librement de leurs droits, sans référence à un ordre surnaturel ni révérence à une autorité révélée : « *Les représentants du Peuple français, constitués en Assemblée nationale [...] ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme.* »

Jusque-là, selon le philosophe et historien des religions Marcel Gauchet, de Sumer (le code d'Ur-Nammu date du III^e millénaire) à la Déclaration d'indépendance américaine de 1776, les grands textes juridiques et les grandes décisions politiques s'étaient toujours référés à une ou des divinités pour asseoir leur légitimité. Pour lui, la Révolution française constitue donc une véritable *rupture anthropologique* (la seconde après celle qui a vu l'apparition des divinités, des États et du temps linéaire à la faveur de la révolution néolithique) : « *le passage de l'immémoriale subordination aux dieux à l'invention du pouvoir des hommes* »¹. Autrement dit l'ouverture de l'avenir au projet humain.

Ainsi en 1789 et pour la première fois, une nation a-t-elle décidé de soustraire son ordre politique à la tutelle de la religion. Certes, le concept de laïcité n'a pas encore été inventé, mais les conditions sont réunies qui vont permettre un siècle plus tard son émergence et sa mise en œuvre.

Alors, comment aborder notre sujet – la laïcité – sans commencer par parler des religions ?

► Le fait religieux

De tout temps, sur tous les continents, les hommes ont partagé des récits imaginaires – les mythes – qui leur ont permis de concevoir leur place dans le monde et de donner un sens à leur naissance, à leur existence et à leur mort. À se relier (*religare* en latin) entre eux, à réunir dans une même assemblée (*ekklêsia* en grec) tous ceux qui partageaient la même croyance.

Les religions, avec ou sans dieux médiateurs entre l'au-delà et l'ici-bas, ont jusqu'ici rempli trois fonctions essentielles selon Gauchet. D'abord créer, entre les membres d'un groupe humain, une cohésion qui leur donne une force collective, une capacité d'agir ensemble : les religions ont *relié les hommes* entre eux. Ensuite définir

1. M. Gauchet, *Robespierre*, Gallimard 2018, p.18.

et légitimer une organisation interne à ce groupe : normes morales, stratifications et hiérarchies sociales, pouvoir politique : les religions ont **structuré les sociétés**. Enfin et surtout assurer la pérennité de ces sociétés par-delà le renouvellement des générations ; les hommes périssent, les rites et les institutions demeurent : les religions ont **assuré la continuité culturelle** de sociétés humaines toujours menacées par leur discontinuité biologique.

C'est ce monde multimillénaire qui n'en finit pas de se « désenchanter » devant nous, selon le mot de Max Weber. L'exemple de la France, un des pays les plus sécularisés du monde, est à cet égard emblématique. Selon l'étude *Trajectoires et Origines* de l'INED de 2008, 45 % des Français se déclarent désormais « sans religion » (ils n'étaient que 20 % en 1947) et les autres se divisent entre 6 religions principales (catholique, protestante, orthodoxe, musulmane, juive et bouddhiste), qui elles-mêmes se subdivisent en une multitude de cultes parfois concurrents. D'après une autre étude (Eurobaromètre de l'Union européenne de 2010) qui interroge les personnes non sur leur religion mais sur leur « croyance », nous ne sommes plus que 27 % à déclarer « croire qu'il y a un Dieu ». Ce mouvement de sécularisation n'est pas propre à notre pays : selon une étude de l'institut Gallup, l'athéisme a augmenté de 3 % dans le monde entre 2005 et 2012, tandis que la proportion d'adeptes d'une religion y a décliné de 9 %. Quant au mouvement de diversification religieuse, il semble inéluctablement inscrit dans la mondialisation des échanges culturels et dans le développement des migrations.

► Comment vivre ensemble dans ce monde nouveau ?

La question est alors simple : comment assurer désormais, dans ce monde totalement nouveau, sécularisé et diversifié sur le plan des croyances et des convictions, les trois fonctions essentielles pour les sociétés humaines remplies jusqu'ici par les religions : unir les hommes, organiser les sociétés et transmettre les cultures ? C'est ici qu'intervient – comme une évidence éthique – l'option laïque.

Observons en effet les réponses apportées par le XX^e siècle à ce désenchantement du monde. D'abord celles des **religions séculières**, fascisme, communisme et libéralisme, trois **récits** célébrant trois principes d'autorité, trois quasi divinités : respectivement la nation ethnique, la purificatrice ; la classe ouvrière, la rédemptrice ; et la main invisible du marché, la miraculeuse². On connaît les conséquences tragiques de leurs mises en œuvre, anciennes et plus récentes. Ensuite, le retour au passé mythifié, à l'idée que le principe religieux peut organiser de part en part les sociétés humaines, dont on observe les évolutions inquiétantes aussi bien dans les pays dits musulmans que dans les pays d'Amérique avec l'entrée en politique et l'accession au pouvoir des évangéliques. Enfin, la République et la laïcité, la tentative, française mais universaliste, de penser, de structurer et de transmettre le lien

2. D. Cohen, *Il faut dire que les temps ont changé*, Albin Michel, 2018.